



## Refuse demande la carte de resident en france

Par **louis241**, le **01/09/2012** à **11:51**

Bonjour,

je vous ecrire pour avoir de aide je suis nationalite mauritienne je suis mariee ile de la reunion 30/12/2006 et puis je rentre a maurice pour prendre un visa long se jour le visa a comence le 21/01/2007 je vivre avec mon epoux jusqua 2010 je divorcee 2011 je travaille toujours je faite une demande de carte de resident a chaque fois je de refuse je suis divorcee je doit fait un pay smic mon contrat travaille et pris fin 12/10/2011 je suis en assedic je doit renouvelle ma carte de se jour le 12/11/2012 je voulias refaire une nouvelle demande se une paine perdu la prefectur ma dit je doit avoir une maison je loue une maison je doit avoir un pay smic je ses plu quois faire je suis re mariee l'anne dernier mais meme sa il ma dit je doit faire un pay smic je arrive pas a comprendre tout sa merci de mais reponde sil vous plais

Par **amajuris**, le **01/09/2012** à **19:24**

bjr,

une des conditions pour obtenir un titre de séjour est de disposer de ressources suffisantes. c'est peut être la raison de la position de la préfecture.

quelle est la situation de votre mari ? avec ou sans titre de séjour, avoir des revenus stables....  
cdt

Par **louis241**, le **02/09/2012** à **08:15**

merci de mais reponde mo je suis en assedic de puis 2011 je pas trouve de emplois mon mari il et en assedic lui aussi mais mon mari et français je comprende pas je vu beacouq avoir la carte de resident le deux travaille pas merci de mais reponde

j louis

Par **amajuris**, le **02/09/2012 à 10:15**

bjr,

comme les indemnités assedic ne sont pas éternelles, l'administration a sans doute estimé que vos ressources étaient insuffisantes.

mais vous pourriez obtenir un titre de séjour comme conjoint de français.

cdt